

Règlement Transdromoise édition 2020

Quoi ?

COURSE TRANSDROMOISE 12 ème édition du 3 au 7 Octobre 2020.

La transdromoise est une course où les concurrents se déplacent à pied et en parapente dans le département de la Drôme. Il s'agit d'une course sur 5 jours avec des balises obligatoires et optionnelles à enregistrer.

Durant toute la durée d'une étape, le concurrent se déplace exclusivement à pied ou en parapente.

Cette rencontre représente un fort engagement physique, technique, d'analyse qui demande un niveau de pilote avancé.

L'objectif est de cumuler un maximum de points durant les 5 jours de course.

Le brevet de Pilote confirmé est obligatoire ou équivalent pour les pilotes étrangers.

Equipe

La compétition se déroule par équipe de deux personnes : un suiveur et le concurrent.

Les rôles ne sont pas interchangeables durant la course. Le pilote est entièrement autonome et ne doit pas recevoir d'assistance extérieure (portage par exemple). Un suiveur peut encadrer plusieurs concurrents et a notamment pour rôle : faire le « fusible », assurer le ravitaillement du concurrent, gérer les prévisions météo, s'assurer de la sécurité de ses concurrents, etc ...

Il est néanmoins possible de la faire de façon autonome sans suiveur.

Où ? Quand ?

Briefing : Vendredi 02 Octobre vers 18h (lieu et horaire à définir)

Début de la course : Le Samedi 03 Octobre (lieu et horaire à définir)

Fin de la course : le Mercredi 7 Octobre en fin d'après midi.

Durée : 5 jours

Comment ?

Chaque participant est autonome dans sa logistique grâce à la présence d'un suiveur.

Un suiveur peut assumer plusieurs pilotes.

Sur demande et autorisation de l'organisation, un pilote peut partir seul et assurer lui même la totalité de son autonomie. Lors des nuits, la course est gelée et les participants passent la nuit où ils le souhaitent.

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et/ou vos chaussures.

Pourquoi ?

Découvrir le massif de la Drôme, massif pré-alpin propice au vol randonnée ainsi qu'au vol de distance.

Regrouper des pilotes attirés par cette pratique mais n'ayant pas souvent l'occasion de se rencontrer.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche. Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

Paul Nodet le DE de l'épreuve. Deux pilotes parmi les concurrents sont élus et représentent les participants pour prendre des décisions avec l'organisation. On appellera ce groupement le comité d'organisation.

1.2. Objectifs :

Des balises obligatoires et optionnelles seront mises en place définissant ainsi l'itinéraire. La gratification des optionnelles sera connue avant le départ.

Le parcours sera donc connu « au dernier moment » par l'ensemble des participants. Chaque manche permet tous les jours un vol « plouf » selon le niveau technique du pilote et ses aspirations ou un vol thermique.

Des points GPS et observation de la balise doivent être observés tous les jours et devront rester cohérent par rapport à l'itinéraire de la course. Dans le cas contraire, le pilote se verra exclu de la course.

1.3. Conditions de vol

Les pilotes sont les seuls « maîtres à bord ». En cas d'évolution défavorable au vol libre des conditions météorologiques, le DE pourra demander aux pilotes d'aller se poser pour finir l'étape à pied ou pour ne reprendre le vol que lorsque les conditions redeviendront volables. Nous rappelons toutefois que le pilote est le seul à pouvoir prendre les décisions qui s'imposent, l'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions devant être un souci de chaque instant.

L'équipe d'organisation, le DE e Lans en l'air n'assure pas de fonction d'encadrement sur ces 5 jours mais un rôle d'organisateur en mettant en place la logistique et la dynamique de course.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être d'un niveau brevet de pilote confirmé (minimum requis pour évoluer dans cet environnement),
- pouvoir justifier d'une RC aérienne.

Pour des raisons de sécurité, le DE est souverain d'interdire le vol à un pilote dont le niveau serait incompatible avec les exigences de l'épreuve.

La compétition est ouverte au biplace.

Le matériel de portage minimum du coureur inclut la voile et sellette utilisée pour le vol, le parachute de secours, et un casque.

Le véhicule ne peut être utilisé que pour rejoindre le bivouac à la fin de chaque manche mais à aucun moment pendant la manche. Son utilisation pendant la course équivaut à l'abandon à la manche.

La course peut être annulée par le comité d'organisation. Le règlement peut-être changé à tout moment en concertation avec le comité de pilotes.

Les équipes peuvent donner des interviews, photos, vidéos seulement si le nom Transdromoise apparait clairement.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet transdromoise.fr. L'inscription ne peut être validée qu'après réception de la fiche d'information et du cheque d'inscription.

L'équipe s'engage à être présente au briefing de départ et à la remise des prix le dernier jours de la course. L'équipe s'engage à porter si besoin les supports fournis par les sponsors de la Transdromoise.

L'équipe cède à l'organisation de la Transdromoise tous les droits d'utilisation de son image, sur tout support à des fins de promotion de l'épreuve.

2.2. Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à l'épreuve. Les écoles sont responsables de l'évaluation du niveau des élèves pour pouvoir participer à cette rencontre. Les écoles peuvent avoir 4 élèves par instructeur au maximum.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet sur le site www.transdromoise.fr . Le paiement se fait par envoi d'un chèque. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement. Il y a 30 places de disponibles. Les 30 premiers inscrits seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

3.2. Frais d'inscriptions

Les équipes doivent s'affranchir de leur droit d'inscription.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 125 euros par pilote.

Pour les biplaces, le passager doit régler son inscription à hauteur de 70 euros. Clause de non remboursement : En cas de désistement à partir de 15 jours avant le départ, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

Au cas d'annulation dû à une météo trop défavorable durant l'ensemble de l'épreuve, l'organisation retiendra 20 euros de frais d'organisation par équipe. (30 pour les équipes biplace)

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à l'épreuve participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation le plus tôt possible, et au plus tard avant l'heure limite de pointage sécurité.
- Si un pilote désire quitter la course, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

Chaque jour sera validé, même en cas de non vol.

3.4. Le pointage sécurité

Chaque équipe s'engage à communiquer à l'organisation à la fin de chaque journée , par téléphone, par email ou par contact radio, sa position (par raison de sécurité). L'équipe doit s'assurer que l'organisation a bien pris note (accusé de réception). Si une équipe ne s'est pas signalée durant les dernières 24 heures, les secours pourront être alerté, à la charge de l'équipe.

Les participants doivent se conformer à la réglementation en vigueur (espace aérien, assurances, etc ...). Les participants s'expose à l'exclusion de la course en cas de non respect.

3.5. Heure limite

Pour des raisons de sécurité, le créneau entre 22h et 5h du matin est fermé. Ni vol, ni marche n'est autorisé. Le point BALISE du soir à 22h doit être le même que celui de 5h du matin (tolérance de 400 m). Un non respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par le Jury.

3.6. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS. Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire

- Parapente homologué
- Parachute de secours
- Casque
- GPS
- Tracker (fourni pour l'organisation)
- Téléphone portable

4.1. Matériel optionnel (vivement conseillé)

- Trousse de secours
- Bâtons de marche

Chaque équipe doit pouvoir recharger leur matériel de sécurité tous les jours : radio, portable,...

5. CLASSEMENT AMICAL

Le classement de la course s'effectue en cumulant les points acquis sur les 5 jours.

Le classement est effectué de la manière suivante :

Arrivée au but de l'étape : bonus de 1000 points.

Points = distance vole x 1000 / distance étape + distance marchée x 500 / distance étape

Les distances sont mesurées en ramenant perpendiculairement le parcours du concurrent sur l'axe entre les points de départ et d'arrivée.

Des balises optionnelles seront mises en place en fonction des prévisions météo. Leurs gratifications seront annoncées avant le départ.

En cas d'égalité, le plus rapide l'emporte.

Un tirage au sort déterminera qui remporte les lots mis en jeu.